

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
MAIRIE DE SAINT PERE EN RETZ

A R R Ê T É

Portant modification de dénomination de la société de taxis KÉOLIS SANTÉ PAYS DE RETZ sur la commune de Saint Père en Retz

2024/AA/022

Le Maire de SAINT PERE EN RETZ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-1 à L 2213-3,

VU le code de la route,

VU la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relatives aux taxis et voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2017-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

VU l'arrêté municipal n°2021/AC/110 en date du 05 novembre 2021, autorisant la société KEOLIS SANTE PAYS DE RETZ à stationner des véhicules taxis sur la commune de Saint Père en Retz,

VU la décision de l'associé unique de la société KÉOLIS SANTÉ PAYS DE RETZ de modifier la dénomination sociale de la société pour devenir KÉOLIS SANTÉ RETZ VENDÉE Océan à compter du 1er juin 2024,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La société KÉOLIS SANTÉ RETZ VENDÉE Océan, représentée par son Président M. Roland de BARBENTANE, dont le domicile est situé au 9 rue des Glutières à Saint Philbert de Grand Lieu (44310), est habilitée à poursuivre l'exploitation de ses trois véhicules de taxi sur la commune.

**Article 2 :** La présente autorisation ne dispense pas l'intéressé de se conformer aux règlements relatifs à ladite profession et de souscrire les autorisations pour toutes autres déclarations nécessaires auprès des administrations concernées

**Article 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification

**Article 6 :** Monsieur Le Maire de Saint Père en Retz, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Brévin les Pins et la Police Municipale, sont chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation leur sera adressée.

Fait à Saint-Père-en-Retz, le 27 novembre 2024

Le Maire,  
Jean-Pierre AUDELIN

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401879-20241128-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 28-11-2024

Publication le : 28-11-2024

